

Ensemble

Le journal des associations adhérentes du réseau Léo Lagrange en Région Nord Pas de Calais Champagne Ardennes

NUMÉRO 58 FÉVRIER 2013

Edito

Nombreuses sont les associations du réseau qui organisent des accueils périscolaires, sachez que les taux d'encadrement sont revus à la baisse. C'est l'annonce faite par Vincent Peillon, ministre de l'Education Nationale, lors d'un déplacement le 17 janvier 2013.

Le taux d'encadrement, pour les moins de 6 ans, est aujourd'hui de 10 enfants pour un adulte, ce taux va passer à 14. Pour les plus de 6 ans le taux va passer de 14 à 18. Pour reprendre les propos du ministre, ces changements de taux d'encadrement sont opérés « pour que les communes puissent mieux s'organiser et leur donner une respiration ». Les taux seront publiés prochainement dans le cadre d'un décret, et seront valables pour cinq ans.

« La réforme est passée et le gouvernement ne reculera pas. Alors soyons intelligents » Nous dit le ministre qui souhaite que le temps éducatif soit le plus riche possible.

Dans un communiqué en date du 15 janvier, l'Association des Maires de France demandait « un allègement pérenne des taux d'encadrement des accueils périscolaires afin de tenir compte, de façon pragmatique, des besoins locaux et des capacités des communes et des associations à les organiser ». Selon le réseau français des villes éducatrices, « le fait de pouvoir s'appuyer sur des taux d'encadrement adaptés et tenant compte des réalités des communes va permettre d'améliorer progressivement l'accueil des enfants sans mettre en difficulté les collectivités. »

L'absence criante de moyens pousse à une baisse du taux d'encadrement. Cette décision amènera-elle à une baisse de la qualité des activités proposées et une détérioration des conditions de travail, pour les animateurs qui les mettront en œuvre? L'avenir nous le dira. Restons vigilants.

Joana PI

Pôle Vie Associative

DANS CE NUMÉRO

Information associations.....	2
La Mémoire du Vivant, 10 ans..	3
Les jardins pédagogiques à Beaurepaire.....	3
Jeanne DUFLOS.....	3
La section de rugby du CLLA ..	3
Fam'Art 2013	4
Insectes au CSE d'Hazebrouck	4
A vos agendas	4



Salaires dans les Centres Sociaux et socioculturels

L'accord du 20 novembre 2012 porte le point à 52.90 au 1er janvier 2013, soit une augmentation de 0.76%. Le plancher conventionnel de la rémunération minimale de branche est porté à 17246 € annuels bruts, soit une augmentation de 0.80%

Aides de Pôle Emploi pour les bénéficiaires des emplois d'avenir

Le conseil d'Administration de Pôle Emploi a décidé que certaines de ses aides à l'emploi pouvaient être attribuées à des jeunes non inscrits comme demandeurs d'emploi mais embauchés dans le cadre des emplois d'avenir. Ces aides visent à atténuer certains obstacles à la reprise d'activité en couvrant par exemple, les frais de déplacements, de double résidence, de déménagement ou de garde d'enfant pour les parents isolés.

Ces aides sont attribuées à partir des formulaires mis à la disposition des missions locales et des Cap emploi. Le bénéficiaire atteste via le formulaire ne pas bénéficier d'une autre aide similaire prenant en charge les frais en question. Pour chaque demande d'aide, la mission locale ou le Cap emploi transmet au Pôle Emploi le dossier dûment complété. Le Pôle Emploi assure la gestion administrative et financière des aides quel que soit le prescripteur.

Source : Instr. Pôle Emploi 2012-170 du 20/12/2012, BO Pôle Emploi 2012-134 du 27/12/2012.

RENCONTRE CPCA- FRANCE ACTIVE

Le 22 janvier 2013, la CPCA et France Active ont organisé une journée de débats consacrée aux associations, actrices du développement des territoires.

La rencontre avait pour objectif de rappeler le rôle majeur joué par les associations dans les dynamiques économiques et sociales des territoires, à l'heure où se préparent les projets de loi relatifs à l'ESS et à la décentralisation.

Il en résulte 6 propositions pour améliorer la vie associative

Source : CPCA et France Active

EGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES: LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES SONT RENFORCÉES

Les entreprises et associations d'au moins 50 salariés doivent être couvertes par un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle ou, à défaut, par un plan d'action fixant des objectifs de progression, des actions permettant de les atteindre et des indicateurs chiffrés. Celles qui ne le sont pas risquent une pénalité financière (c. trav. art. L. 2242-5-1).

Les objectifs minima à prévoir dans les accords collectifs ou les plans d'action sont désormais portés de 2 à 3 des domaines d'action définis par code du travail (embauche, formation, promotion professionnelle, rémunération, etc) pour les entreprises de moins de 300 salariés, et de 3 à 4 pour les entreprises de 300 salariés et plus. Dans tous les cas, le domaine d'action relatif à la rémunération est rendu obligatoire (c. trav. art. R. 2242-2 modifié). Pour les accords et plans d'action en vigueur au 19 décembre 2012, ces dispositions entrent en vigueur lors de leur renouvellement et, pour les accords à durée indéterminée, au plus tard à l'échéance triennale imposant une nouvelle négociation (décret 2012-1406 du 18 décembre 2012, art. 6).

À partir du 1er janvier 2013, les plans d'action doivent être déposés auprès de l'autorité

administrative (c. trav. art. L. 2323-47 et L. 2323-57, modifiés par la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012, art. 6 et 14). Le décret précise que les plans d'action doivent être déposés auprès de la DIRECCTE en deux exemplaires dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique. La partie la plus diligente doit également remettre un exemplaire au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de conclusion (c. trav. art. D. 2323-9-2 et D. 2323-12-2 nouveaux). Ces obligations concernent également les plans d'action en cours au 19 décembre 2012 (décret 2012-1406 du 18 décembre 2012, art. 7).

Enfin, la synthèse du plan d'action que l'employeur doit afficher dans l'entreprise et diffuser sur son intranet doit comprendre des indicateurs désormais fixés par catégories professionnelles (c. trav. art. D. 2323-9-1 et D. 2323-12-1 modifiés).

Les associations d'au moins 50 salariés doivent appliquer ce nouveau décret. Elles ne sont pas nombreuses dans notre réseau régional, mais elles existent.

Source : Décret n° 2012-1408 du 18 décembre 2012, JO 19 décembre, p. 2005

HERGNIES : LA MÉMOIRE DU VIVANT, 10 ANS DÉJÀ ! ...

Le Club Léo Lagrange d'Hergnies fêtera cette année, les 10 ans de sa section « La Mémoire du Vivant ». Dix années passées à retrouver et retranscrire l'histoire du village transmise par voie orale. Le mémoire des habitants, de leurs parents, grands parents, voire arrière grands parents est récoltée pour la transmettre aux générations futures.

Plus de vingt expositions et une quinzaine de plaquettes réactualisées permettent, aux nouveaux ou anciens, d'intégrer l'histoire, la culture et l'esprit d'Hergnies..

LES JARDINS PÉDAGOGIQUES À LA FERME BEAUREPAIRE

Les jardins pédagogiques à la Ferme Beaurepaire de Boulogne sur Mer, sont un immense lieu de vie où petits et grands partagent les plaisirs du jardinage. Planter les graines, déguster ses récoltes sont des moments d'incroyable bonheur. À côté des plantations, les nichoirs à insectes sont entretenus avec grand intérêt, car les insectes sont bénéfiques. Le jardin, espace de convivialité, favorise l'apprentissage du savoir et des techniques. Les expériences mettent en avant le côté interdisciplinaire: faire des mathématiques tout en préparant son petit carré dans la perspective d'y planter ses plans. Le jardin pédagogique, support d'éducation et d'écocitoyenneté.

Contact : 03.21.31.77.23

La prochaine exposition est prévue du 14 au 17 mars, le thème : les 10 ans de « La Mémoire du Vivant »

Nous leur souhaitons autant de succès que celui rencontré en novembre 2012 avec pour thème « Les livres d'enfants d'autrefois »

Vous êtes intéressés par cette initiative, vous voulez la réaliser chez-vous?

Contact :

Monique GOSSELIN

09 54 56 65 60

LA SECTION DE RUGBY DU CLL D'ARMENTIÈRES

Henri Nantiez Président de la section de rugby peut-être fier. En 2012 le CLLA a disputé 17 matchs en Honneur et n'en a perdu qu'un seul.

Ce qu'il souhaite pour 2013? « Que notre équipe première gagne le championnat des Flandres Honneur ! Que nos cadets et juniors fassent honneur à nos couleurs. Que notre école de rugby continue à former, sans brûler les étapes, des joueurs fiers de leur club et prêts à franchir les paliers jusqu'au niveau seniors. Enfin, que nos joueurs, éducateurs, entraîneurs et dirigeants se plaisent toujours au club et continuent d'en promouvoir les valeurs à Armentières et en dehors, avec l'aide du club Léo Lagrange et de la municipalité. »

Contact : 03.20.77.09.40

JEANNE DUFLOS

Chère Jeanne,

L'on peut dire que vous avez été aux débuts de l'histoire de Léo Lagrange et comme de nombreux autres militants de la première heure vous êtes à l'initiative de la création des Clubs Léo Lagrange et vous-même de celui de Billy Montigny.

Vous êtes la mémoire vivante de la Fédération Léo Lagrange, sauf ces dernières années, aucun congrès ne vous est inconnu, toujours présente, toujours active... votre militantisme toujours aussi vif.

Depuis deux années, déjà, la santé ne vous permet plus de vous déplacer comme vous le souhaiteriez et par manque de combattants » (ce n'est pas faute d'avoir espéré transmettre le flambeau à la jeunesse) le club Léo Lagrange de Billy Montigny cessera d'être.

Sachez que je me sens honorée d'avoir pu faire un petit bout de chemin avec vous et qu'au fond de mon cœur une petite place vous est réservée.

Comme j'aimerais qu'à 98 ans (si mon parcours me conduit jusqu'à là) être aussi pétillante, vive d'esprit et intéressée par notre jeunesse, la politique, l'économie, ... comme vous l'êtes.

Respectueusement

Joana PI

Responsable

Pôle Vie Associative

**LE CLL DE FAMARS
PRÉPARE SON CRU
2013**

La culture pour tous
« Fam'Art » 13ème édition ...
c'est pour le week-end du 30
au 31 mars 2013.

En se mobilisant pour la
Culture pour Tous, Léo La-
grange considère qu'elle joue
un rôle fondamental pour
vivre ensemble, la cohésion
sociale, le partenariat entre
tous les acteurs de la société.

Le Club Léo Lagrange entend
ouvrir toutes les portes de la
culture à tous les concitoyens
des communes périurbaines
et rurales du valenciennois.

Les activités de sensibilisa-
tion, de mobilisation à la
peinture contemporaine, à la
musique, au théâtre s'inscri-
vent dans le cadre du projet
associatif du club.

Contact : 03.27.27.21.70

DE DRÔLES D'INSECTES ONT ENVAI LE CENTRE SOCIO-EDUCATIF D'HAZEBROUCK

C'est une exposition inattendue qui a
eu lieu tout le mois de janvier au
centre socio-éducatif.

Intitulée Insekt et créée par la com-
pagnie Peuplum Cactus, elle invite le
visiteur à toucher les insectes qui la
composent.

Barometris graphex, Ossilum Trin-
glaridus ou encore Manchae Piochis
s'animeront alors sous vos doigts par
une simple manipulation. Une carte
de visite vous présentera de façon
farfelue chacun d'entre eux. Ces
créatures sont nées de l'imagination
de Jessy Caillat et Luc-Vincent Per-
che, comédiens en théâtre de ma-
rionnettes, actuellement en résiden-
ce à Hazebrouck dans le cadre du
projet ARTS (artiste rencontre terri-
toire scolaire) initié par le centre

André-Malraux.

« Ce travail de plasticien est en pa-
rallèle de celui de comédien. Les
insectes sont réalisés avec des maté-
riaux de récupération ou qui ont eu
une utilité passée. Nos créations
sont inspirées du monde réel mais
décalées. »

Contact : 03.28.49.51.30



A vos agendas :

19/02/2013 rencontre avec le Club Léo Lagrange de Billy Montigny

05/03/2013 CA UNAT

Programmation des formations de bénévoles 2013 :

- Savoir rédiger le document unique –Somain
- Montage d'un projet de mobilité européenne–Hergnies
- Education aux médias– Lille
- Prévention du racisme– Lille
- Prévention de la violence– Boulogne sur Mer
- Prévention du sexisme et de l'homophobie– Lens

Programmation BAFA–BAFD 2013 : www.bafa-bafd.org